



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Angola

Question écrite n° 19782

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le non-respect des droits humains en Angola. Des années de guerre civile ont en effet grandement affaibli les institutions angolaises, y compris celles chargées de faire respecter le droit, la sécurité et le bien-être de la population. Les forces de police angolaises longtemps utilisées à des fins politiques se rendent aujourd'hui coupables de violations des droits de l'homme. Alors que la France siège dans les principales instances internationales et se bat, au sein de ces institutions, au nom du droit et du respect des droits de l'homme, il lui demande ce que compte entreprendre son ministère pour inciter l'Etat angolais à garantir un véritable respect des droits des Angolais.

Texte de la réponse

La fin de la guerre en Angola, après plus de quarante ans de conflits meurtriers, est porteuse d'immenses espoirs pour les populations de ce pays. Le gouvernement angolais, qui a mené avec succès le processus de paix depuis avril 2002, doit aujourd'hui relever des défis majeurs pour consolider la paix, reconstruire un pays dévasté et le conduire sur la voie du développement. Outre la réintégration professionnelle de plus de 100 000 anciens rebelles et la réinstallation de plus de deux millions de civils déplacés, l'une des tâches de l'Angola d'après-guerre est de rétablir l'ordre et la sécurité sur l'ensemble du territoire, et de prévenir toutes nouvelles formes d'abus en matière de droits de l'homme. La France, avec l'ensemble de la communauté internationale, entend encourager les autorités angolaises dans cette tâche. Les Nations unies, auxquelles le Conseil de sécurité a donné pour mandat d'aider le gouvernement angolais à défendre et promouvoir les droits de l'homme, accomplissent en Angola un travail remarquable, qui passe notamment par le renforcement des capacités institutionnelles des autorités provinciales. Des bureaux des droits de l'homme ont ainsi été établis dans les provinces. Le dernier rapport du secrétaire général des Nations unies, en date du 7 février 2003, fait état de progrès importants dans le domaine des droits de l'homme et constate la disparition des violations liées à la guerre, même si persistent les abus, notamment contre les populations les plus vulnérables, dans les zones où l'autorité du gouvernement reste faible. La France continuera à apporter son appui résolu à l'action des Nations Unies en Angola. A titre bilatéral, comme au sein de l'Union européenne, la France poursuivra ses efforts pour la défense des droits de l'homme en Angola, dans le cadre de ses relations de coopération et de son dialogue politique avec les autorités angolaises.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19782

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4360

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5567